

- Audit du Patrimoine
- Placements
- Assurance vie
- PEA
- Retraite - PERP
- Prévoyance
- Défisicalisation
- Transmission du patrimoine

Tourcoing, jeudi 17 juin 2010

"Baisse inévitable des fonds en euros."

En 1981, les taux obligataires caracolent à 17 %, boostés par une inflation chronique consécutive aux deux chocs pétroliers et par des politiques monétaires et budgétaires expansionnistes.

En 2009, ces mêmes taux avoisinent 3 %... (Du fait de la crise économique et de la forte baisse des taux d'emprunt d'Etat).

Pendant tout un quart de siècle, les rendements obligataires n'ont cessé de se replier de façon quasi-ininterrompue. Les assureurs ont donc acheté des obligations moins rémunératrices pour leur fonds en euros.

Aujourd'hui, les fonds en euros ont entamé une baisse irréversible depuis la crise financière de 2008. En effet, le taux moyen de rendement de 3,90% en 2008 a baissé à 3,70% en 2009.

Cela est dû :

1. à la baisse des emprunts d'Etat et des OAT (obligations assimilables du Trésor). Or, ces emprunts d'Etat constituent entre 80 et 90 % des actifs des fonds en euros. Cette baisse de rendement va s'accroître vers 2010.
2. à une nouvelle réglementation Européenne : **Solvency II** votée en 2009 applicable en 2010 :

En imposant des fonds propres plus importants, **Solvabilité II** conduirait à diminuer la part des investissements à risque, les plus rentables à long terme. Les fonds en euros seraient directement touchés, puisque les portefeuilles ne seraient quasiment plus investis qu'en obligations d'états. Les rendements ne pourraient que s'en ressentir...

Justine FOUQUART